

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION D'UN LOGEMENT VACANT

Je soussigné (bénéficiaire de la subvention) Domicilié à		
Téléphone (fixe/portable)		
Adi esse iliali		
□ Propriétaire occupant□ Propriétaire bailleur		Copropriété Indivision
J'ai pour projet la réhabilitation d'un logement inoccupé depuis pl	lus de	e 12 mois.
Bâtiment à rénover : ☐ Maison individuelle ☐ Mixte : maison individuelle et commerce au rez-de-chaussée		Immeubles en copropriété. Nombre de Logements : Immeubles en location Autre :
Adresse de la construction concernée par la demande		
Les travaux sont évalués par l'entreprise à	Eu	uros TTC (Montant prévisionnel des travaux)
Descriptif des travaux projetés (ou joindre le devis de l'entreprise)		
Les travaux seront exécutés par (Nom et adresse de l'entreprise) :		
Date prévisionnelle de démarrage des travaux		
Autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) déposée le		et délivrée le
☐ J'ai sollicité l'ANAH sur ce projet☐ J'ai sollicité une autre aide sur ce projet d'un montant de☐ Le sollicité une aide sommunale pour sotte réhabilitation d'un		

Engagements du demandeur

Je soussigné, nom et prénom :porteur du projet de rénovation d'un
logement vacant situé certifie exacts les renseignements portés ci avant.
J'ai pris connaissance du règlement d'attribution de la prime d'aide aux travaux de réhabilitation d'un logement vacant.
Je m'engage à : ✓ Ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de l'autorisation d'urbanisme relative au projet et la notification de l'accord de subvention, ✓ Commencer les travaux dans un délai d'un an, à compter de la notification de la subvention, ✓ Faire réaliser les travaux conformément au projet défini et approuvé, des prescriptions édictées et des conseils donnés, ✓ Faire réaliser les travaux, conformément au projet présenté, par des professionnels du bâtiment inscrits soit au registre du commerce, soit au répertoire des métiers et de ne pas recourir à du travail clandestin ou dissimulé. L'intervention des entreprises doit comprendre la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et équipements.
Je reconnais être informé que : ✓ La commune de Giromagny se réserve la possibilité de faire des contrôles à tout moment et que le non-respect des engagements contractés entraine l'annulation de l'aide. ✓ Les accords de subventions sont calculés sur les devis fournis dans le dossier de demande de subvention (le montant définitif de subvention sera calculé en fonction des factures présentées ✓ Si en cours de chantier des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires, de nouveaux devis devront être fournis (sans cette demande complémentaire, ces travaux ne pourront pas être pris en compte lors du paiement de la subvention), ✓ Le versement de la subvention ne pourra intervenir qu'après la production des factures acquittées et après l'avis favorable des services de la Ville de Giromagny sur la conformité des travaux par rapport à l'autorisation accordée lors de la demande.
J'ai bien pris note que la présente demande ne valait pas confirmation de l'aide communale.
Fait à Le
(Signature du demandeur)
Cadre réservé à la mairie
Date de dépôt de la demande :
 □ Avis favorable □ Avis défavorable □ Sous réserve □ Dossier incomplet

☐ Modification à apporter

ATTENTION:

Seuls pourront être subventionnés les dossiers complets.

En aucun cas, la commission n'acceptera une demande de prime dont les travaux seront commencés ou terminés à la réception du dossier. Le dossier sera définitivement rejeté.

C'est à l'issue de l'instruction et de l'accord de la commission que les travaux pourront débuter.

Pièces à fournir :

Demande de subvention dûment remplie

Copie de la demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable...)

Copies des demandes d'aide à d'autres organismes et décisions correspondantes

Devis descriptif(s) et estimatif(s) de l'(des) entreprise(s)/fournisseur(s)

Attestation de propriété ou copie des titres de propriété

Preuve de la vacance du logement depuis plus de 12 mois (attestation du fournisseur d'énergie ou d'eau justifiant d'une absence de consommation de gaz, d'électricité ou d'eau, certificat d'une agence immobilière ou d'un notaire,...)

Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Dans le cas d'une copropriété : le règlement de copropriété, le procès-verbal de l'assemblée générale ayant autorisé les travaux et précisant le syndic ou le copropriétaire autorisé à déposer la demande de subvention et à percevoir les fonds

UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS: FOURNIR LA (LES) FACTURE(S) ACQUITTÉE(S)